



**COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830**

le 6 juillet 2016

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 2016**

Présents : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick LEMAIRE, Adjoint, Chantal BAERT, Rufin COCHETEUX, Alain DECHAUME, Christophe VANHALST, Patrick LESAGE, Marie-Pierre CLAISSE, Martial CARIDROIT et Christophe THIEBAUT, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Gaëlle VITTRANT qui mandate Christophe VANHALST

Absents : Lise MIGNON et Pauline LAHOUSSE

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2016

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 2 juin 2016.

2 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de mise à disposition d'un chemin communal au profit de la CCPC par la commune

Monsieur le Maire rappelle le dossier d'aménagements hydrauliques, mené par la Communauté de Communes, dans le cadre de la lutte contre les inondations. Deux aménagements sont réalisés sur la commune, l'un rue du Fay : aménagement d'un bassin de rétention au niveau du virage face à la ferme ; l'autre rue des Prés sur un terrain acquis par la Communauté de Communes. Un chemin rural est situé à droite de cette parcelle, la Communauté avait été alertée tout au long de l'élaboration du dossier sur la nécessité de maintenir ce chemin à sa place ou à proximité directe. Le bureau d'études en charge de ce dossier en avait assuré l'aménagement sur la gauche de l'ouvrage, le chemin existant étant, après réalisation de la digue, interdit à tout engin hors entretien de la digue.

Sur les plans présentés le nouveau chemin n'apparaissait pas, Monsieur le Maire a demandé une modification avant de signer la convention. A ce jour le plan fait apparaître une position d'implantation et la convention est précise « un chemin d'accès est implanté à gauche de l'ouvrage d'une largeur minimale de 4 mètres pour permettre l'accès des engins agricoles ».

Au niveau des travaux, Monsieur le Maire explique que les camions emprunteront le chemin qui va de la rue de Convelin à la rue des Prés. La société en charge des travaux se chargeant de la remise en état. Monsieur le Maire avait proposé à la Communauté de Commune d'emprunter la rue des Prés, à ce jour fortement dégradée ; après chantier il aurait pu être envisagée une réfection supportée par les 3 parties : la commune, la CCPC, Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre, la négociation n'a pas abouti.

Monsieur le Maire appelle à la vigilance sur la réfection du chemin après chantier et sur l'interdiction de passage des camions qui sera mise en place rue des Prés. Un constat d'huissier est établi par la Société titulaire du marché avec remise de ce constat à la Communauté de Commune. Une réunion de fin de chantier sera organisée pour s'assurer des réfections s'il y a.

Plus de remarque, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition d'un chemin communal au profit de la CCPC ; à l'unanimité les Elus autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3 – Adhésion de la commune au groupement de commandes pour la vérification réglementaire des ERP : établissement recevant du public

Monsieur le Maire expose : dans le cadre des groupements de commandes menés par la Communauté de Communes, il est proposé aux communes d'adhérer à un groupement sur les vérifications réglementaires des établissements recevant du public. Pour rappel ces vérifications sont annuelles et obligatoires.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commande et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention. A l'unanimité les Elus autorisent Monsieur le Maire à adhérer au groupement de commandes et l'autorisent à signer la convention.

4 – Tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2016/2017

Proposition de la commission des finances :

Cantine :

augmentation de 1 % : le prestataire de service augmente ses tarifs de 2,27 % selon la réglementation en vigueur. Par geste commercial, il appliquera pour la commune une augmentation réduite à 1 %, Monsieur le Maire propose de répercuter cette augmentation aux tarifs actuels de cantine et d'augmenter de 5 % les tarifs des autres services :

<u>CANTINE 2016/2017 + 1 %</u>					
Q.F.	QF < 457	457 < QF < 660	661 < QF < 863	864 < QF < 1066	QF > 1067
tarif 2016-2017	Maternels : 2,72 € primaires : 2,77 €	Maternels : 2,82 € primaires : 2,88 €	Maternels : 3,20 € primaires : 3,30 €	Maternels : 3,52 € primaires : 3,62 €	Maternels : 3,83 € primaires : 3,93 €

Garderie : + 5% pour l'année 2016/2017

QF inf à 457	Entre 458 et 660	Entre 661 et 863	Entre 864 et 1066	Sup. à 1067
1 € = 1,05 €	1 € 15 = 1,21 €	1 € 30 = 1,37 €	1 € 45 = 1,53 €	1 € 60 = 1,68 €

Etude surveillée : + 5 % - année 2016 / 2017 = 22 € forfait mensuel ou 2,31 € le passage, le mode de facturation sera défini par les parents à la rentrée pour l'année scolaire.

Marie-Pierre CLAISSE demande pourquoi maintenir une heure d'étude surveillée sachant qu'en général les enfants n'ont besoin que d'une demi-heure pour faire leur devoir.

Patrick LESAGE, qui intervient en cas de remplacement, confirme. La seconde demi-heure est souvent consacrée à de la lecture.

Monsieur le Maire propose de faire le point avec l'agent en charge de la surveillance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces tarifs. A l'unanimité les Elus approuvent.

5 – Point sur le dossier reconstruction du préau

Suite à la consultation des entreprises, 5 plis ont été réceptionnés sachant que le projet est découpé en 4 lots. Premier constat de la commission d'ouverture des plis : les offres ne sont pas suffisantes.

Après ouverture en réunion le vendredi 24 juin 2016, il s'avère que pour les lots 1 – 2 et 3, le chiffrage des travaux est très supérieur à l'estimation de la Maîtrise d'œuvre. Quant au lot 4 : 1 pli reçu. Le marché est mené en procédure adaptée, une consultation des entreprises sera relancée avec délai de rendu pour la fin du mois de juillet par le biais d'une remise de prix. Pour rappel le dossier de financement doit être déposé complet en Région pour la fin juillet.

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déclarer infructueux les lots 1 – 2 – 3 ; d'attribuer le lot 4 à l'entreprise MAZINGARBE sous réserve de la réalisation du projet. A l'unanimité les Elus approuvent.

6 – Examen de la demande d'aide aux sinistrés des inondations

Objet : intempéries sur les départements de France dont le Nord.

Les secteurs particulièrement touchés ont été déclarés en catastrophe naturelle. Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal de ne pas apporter d'aide exceptionnelle, les assurances individuelles exerçant leur compétence.

Par 12 voix pour et 1 abstention, Alain DECHAUME, le Conseil Municipal décide de ne pas apporter d'aide exceptionnelle.

7 – Questions diverses

Apport volontaire de verres

La commission travaux a examiné les 3 propositions de containers et l'emplacement optimum sur la commune.

Proposition :

- container enterré
 - emplacement au niveau de l'arbre de la liberté (espace vert au droit de la première maison) ;
- un plan d'aménagement sera réalisé par les membres de la commission et transmis au service en charge de ce point en communauté de communes.

Monsieur le Maire rappelle les premières propositions faites à la communauté de communes, à savoir 1 container entre et pour les communes de BACHY et COBRIEUX au niveau de l'arbre brûlé et 1 entre et pour les communes de GENECH et COBRIEUX au niveau du passage à niveau. Les critères d'implantation définis par la communauté de communes sont précis, notamment les apports doivent être implantés intra-muros des communes. Les hypothèses d'aménagements ont été présentées au technicien qui a refusé proposant une implantation dans l'espace vert au carrefour des Petite Rue et Grand'Rue, évoquant la proximité de l'école et de ce fait la sensibilisation auprès des enfants. Monsieur le Maire a refusé cet hypothèse, trop d'impact pour l'environnement. Monsieur le Maire précise que les containers sont insonorisés, il n'y a pas de nuisance sonore, ce sont les véhicules qui viendront déposer les verres qui risquent d'être le plus gênant pour le voisinage. En espérant que chacun respectera l'environnement des containers.

Rita TRINEZ propose, quant à elle, de maintenir, tant que possible, les premières propositions, à l'extérieur des zones habitées en partage avec les communes limitrophes ; intérêt : moins de nuisances sonores et environnementales pour le voisinage des containers.

Christophe VANHALST demande si les travaux d'accès sont pris en charge par la communauté de communes ?

Monsieur le Maire précise que l'implantation est financée par la communauté de communes, le séparateur des containers existants sera supprimé par la Société ESTERRA, titulaire du marché de collecte au 1^{er} janvier 2017. Le rythme de la collecte du tri est modifié : une semaine sur deux. Quant au déchets verts, pas de changement.

Le verre comme le papier continu à être revendu à des sociétés de recyclages. Les maires avaient souhaité que l'économie réalisée soit répercutée sur les habitants, le Président a expliqué que les économies sont minimales et ne justifient pas de changer le mode de calcul.

Christophe THIEBAUT regrette que l'économie même si elle n'est que de quelques euros ne soit pas répercutée sur les riverains, en matière de communication c'est un geste symbolique qui aurait « remercié » l'effort d'apport de chacun.

Aide financière apportée aux communes par la Communauté de Communes pour les projets d'aménagement de logements aidés

Dans le cadre de sa compétence, la communauté de communes débloque 200 000 €/an pendant 5 ans, pour aider les communes et les bailleurs dans les projets d'investissement locatif.

La commune a présenté le dossier d'aménagement de 3 logements sur la parcelle propriété du CCAS, Petite Rue : 2 logements à destination des familles, 1 logement pour personne âgée. L'aménagement des 2 logements pour famille pourrait être subventionné à hauteur de 10 000 €.

Pour information, Monsieur le Maire rend compte des contacts qu'il a pu avoir avec les services de la Préfecture par rapport à un recours déposé par deux voisins du projet, qui contestent l'implantation de logement à proximité de la station d'eau propriété du SIDEN-SIAN entre autres arguments. A ce jour, il n'est pas destinataire du dossier.

Aménagement d'un centre aquatique sur le territoire de la communauté de communes

En conseil communautaire le projet d'implantation d'un centre aquatique a été arrêté, explique Monsieur le Maire. Situation : carrefour de « la croisette ». Descriptif : 2 grands bassins, 1 bassin extérieur, 1 restaurant et salles d'activités sportives de type fitness, aquagym... Coût estimatif : 20 millions d'euros. La Municipalité de CARVIN lance, quant à elle, la construction d'un centre aquatique sur sa commune. Ces deux aménagements sont bien répartis sur le territoire.

Retrait de communes de la Communauté de Communes

Les communes d'ORCHIES et BEUVRY la FORET évoquent leur désir de quitter la communauté de communes. Le Préfet propose que les Maires des communes concernées se réunissent en présence du représentant du Préfet, Président de la communauté de commune et du Conseiller Départemental afin de trouver un accord soit sur leur maintien soit sur leur retrait. Cet accord sera présenté au Préfet qui actera la décision.

Une discussion s'engage sur les différentes communes qui évoquent également un désir de retrait. L'association des Maires de France a rédigé un rapport sur les fusions de communes et dénoncé les fusions forcées qui, à ce jour, ont beaucoup de difficultés à s'accorder. Il est à regretter que les territoires n'aient pas été mieux diagnostiqués avant d'être unis, regrettent les Elus.

Cérémonie du 14 juillet

Programme : feu d'artifice le 13 juillet à partir de 23 heures, précédé par une « auberge coberloise » organisée par l'Association des Amis de Cobrieux. Cérémonie officielle au Monument aux Morts le 14 juillet à 11 heures.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 1^{er} septembre 2016 à 20 heures 15.